



Cleveland

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC

Avis public est donné par le soussigné, aux personnes et organismes intéressés par un règlement remplaçant le code d'éthique et de déontologie.

QUE LORS DE LA SÉANCE TENUE LE 15 NOVEMBRE 2021, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ A ADOPTÉ, PAR RÉOLUTION, LE PROJET DE « **RÈGLEMENT NUMÉRO 582 QUI REMPLACE LE RÈGLEMENT 548 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX** »

QUE le projet de règlement vise à :

- **ÉNONCER LES PRINCIPALES VALEURS DE LA MUNICIPALITÉ EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET ÉNONCE ÉGALEMENT LES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES QUI DOIVENT GUIDER LA CONDUITE D'UNE PERSONNE À TITRE DE MEMBRE D'UN CONSEIL, D'UN COMITÉ OU D'UNE COMMISSION DE LA MUNICIPALITÉ OU, EN SA QUALITÉ DE MEMBRE D'UN CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, D'UN AUTRE ORGANISME.**

QUE le règlement sera présenté pour adoption lors de la séance régulière du 6 décembre 2021 à 19h30 au bureau municipal situé au 292, chemin de la Rivière au Canton de Cleveland.

QUE le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, au bureau municipal situé au 292, chemin de la Rivière au Canton de Cleveland.

Donné à Canton de Cleveland, ce 16 novembre 2021.

Camille Auble
Directeur général/greffier-trésorier
Municipalité du Canton de Cleveland